

Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2022

L'an 2022 et le 8 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de BERNITT Dagmar Maire

Présents : Mme BERNITT Dagmar, Maire, Mmes : BEGUE Estelle, LANTEUIL Laurence, SAEZ Clarisse, MM : DUFOURD Thierry, LAGO Yannick, ROBERT Alain, TOURTE Gregory

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : SOULADIE Cédric à Mme BEGUE Estelle, THOMAS Christian à Mme BEGUE Estelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture de Dreux

Le : 20/04/2022

Et publication ou notification

Du : 20/04/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEGUE Estelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Compte de gestion 2021 - 2022-03

Compte Administratif - Affectation des résultats du budget de la commune 2021 - 2022-04

Vote des taux - 2022-05

Budget Primitif 2022 - 2022-06

Délibération Eure et Loir Énergie - 2022-07

Encaissement chèque - 2022-08

PDIPR - Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - 2022-09

Réparations véhicule de la commune - 2022-10

Achat mobilier bureau - 2022-11

Compte de gestion 2021

Réf : 2022-03

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Compte Administratif - Affectation des résultats du budget de la commune 2021

Réf : 2022-04

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Dagmar BERNITT, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 et décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice 2021	+ 37 775.31 €
B - Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du compte administratif)	+ 88 364.79 €
C - Résultat à affecter	+ 126 140.10 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 10 140.59 €
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	

E - Solde des restes à réaliser d'investissement

Affectation des résultats

Report en investissement R001	+ 10 140.59 €
Report en fonctionnement R002	+ 126 140.10 €

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux

Réf : 2022-05

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des taxes. Elle rappelle les taux de 2021 :

Taxe foncière bâti voté : 36,92 %

Taxe foncière non bâti : 34,88 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Primitif 2022

Réf : 2022-06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	Dépenses :	311 013,49 €
	Recettes :	311 013,49 €

Section de fonctionnement	Dépenses :	307 677,45 €
	Recettes :	307 677,45 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération Eure et Loir Énergie

Réf : 2022-07

Madame le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyse thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à "la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel" contraint désormais chaque collectivités à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique InfoGéo 28,
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Mme le Maire à signer ce document,

S'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentés au sein d'Infogéo,

- s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Encaissement chèque

Réf : 2022-08

Le maire expose que Les Amis du Patrimoine ont reçus des dons. Ce chèque est d'un montant total de 2

079 €. Le maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'encaisser ce chèque.
Les membres du conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le maire à encaisser ce chèque.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PDIPR - Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Réf : 2022-09

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Et après avoir pris connaissance

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve à l'unanimité l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées Cadastreales	Itinéraire
CR2 de Breux à la Mulotière.	
Les Près Depont Aubert (Parcelles ZH 21, 31 et 146)	GR22 GRP Avre et Iton

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988

- À ne pas les aliéner,
- À leur conserver un caractère ouvert et public,
- À assurer/accepter leur balisage par : le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réparations véhicule de la commune

Réf : 2022-10

Le Maire expose au conseil la nécessité de réparer le véhicule de la commune utilisé par l'employé communal. Des devis ont été effectués par le "Garage de la ligne" à Lamblore pour un montant total de 2 648,28 € TTC.

Le Maire propose d'effectuer ces réparations pour ne pas changer de véhicule.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Achat mobilier bureau

Réf : 2022-11

Le Maire expose l'importance de bonnes conditions de travail pour la secrétaire de mairie et informe la nécessité de changer la chaise de bureau.

Un devis a été effectué auprès de "Manutan Collectivités" pour un montant de 401,31 € HT soit 481,57 €

TTC.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

- La marche du 1er mai est en cours de préparation.
- La fête de l'étang, initialement prévue le 25 juin, est décalée au samedi 2 juillet pour des raisons de disponibilité de personnel pour installer et organiser.
- La collecte pour l'Ukraine s'est terminée avec 4 cartons dont 94 produits au total.
- Des nouvelles poubelles ont été installées aux abords de l'étang communal.
- La réparation des différents ponts du Chêne Simon est en cours.

Séance levée à : 21 :50

En mairie, le 25/04/2022

Le Maire

Dagmar BERNITT



